

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 18 octobre 2004, sous la référence n°VI/EM/019/2004, un dossier d'information relatif à l'**augmentation de plafond** du programme d'émission de billets de trésorerie émis par la société **Charaf Corporation**.

Les principales caractéristiques du programme susmentionné sont:

- Nouveau plafond de l'émission : MAD 100.000.000 ;
- Ancien plafond : MAD 50.000.000 ;
- Valeur nominale unitaire : MAD 100 000 ;
- Maturité : de 10 jours à 12 mois ;
- Taux d'intérêt : Négociable, fixé à chaque émission en fonction des conditions du marché.

Les émissions se feront au gré de l'émetteur après l'obtention du visa du CDVM. Le dossier d'information visé par le CDVM est tenu à la disposition du public au siège de Charaf Corporation et auprès des établissements chargés de recueillir les souscriptions.

Contact CDVM:

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières